

Digulleville, le 17/03/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Informations complémentaires concernant l'impact de la secousse sismique de Herqueville sur les installations de l'Andra dans la Manche

A la suite d'une secousse sismique, de magnitude 2.2 sur l'échelle de Richter, enregistrée le 28 février 2022 à Herqueville dans la Hague, les associations ACRO et Greenpeace demande via voie de presse le renforcement de la surveillance du Centre de stockage de déchets radioactifs de la Manche (CSM). L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) souhaite apporter des informations complémentaires et des précisions quant à la prise en compte du risque séisme et à la surveillance de l'environnement du centre.

Entre 1969 et 1994, le Centre de stockage de la Manche a accueilli 527 225 m³ de colis de déchets répartis dans différents ouvrages de stockage.

Entre 1991 et 1997, le centre d'une superficie d'environ 15 hectares, a progressivement été recouvert d'une couverture multicouche. Cette couverture a pour objectif d'isoler les déchets contre les agressions externes d'origine naturelle (pluie, érosion, variations climatiques...), humaine ou animale.

Concernant la résistance des installations du Centre de stockage de la Manche face aux séismes

Les ouvrages de génie civil et la couverture disposée au-dessus du stockage ont été dimensionnés pour résister à des séismes définis en cohérence avec la règle fondamentale de sûreté-et la sismologie de la région très largement supérieurs à celui qui s'est produit à Herqueville en février 2022.

Ainsi, les séismes pouvant survenir dans la région ne sont pas de nature à remettre en cause la stabilité des ouvrages de génie civil ou l'intégrité de la couverture du centre. Ils n'augmentent pas le risque de dissémination accidentelle de la radioactivité des déchets dans l'environnement.

Cette capacité de résistance au séisme a notamment été réévaluée dans le cadre du réexamen décennal de sûreté du Centre de stockage de la Manche, remis en 2019 à l'Autorité de sûreté nucléaire et dont l'instruction est en cours.

Découvrez comment l'Andra prémunit des risques et aléas naturels et technologiques sur ses Centres de stockage : <https://www.andra.fr/des-risques-naturels-evalues-et-anticipes>

Concernant la couverture du Centre de stockage de la Manche et son comportement face aux mouvements et phénomènes de tassement

La couverture du Centre de stockage de la Manche est composée de plusieurs couches dont une géomembrane bitumineuse choisie pour son élasticité et sa capacité à s'adapter aux mouvements de terrain.

A la manière d'un parapluie, la couverture du site joue un rôle clé dans la sûreté du stockage. Elle assure la protection des déchets contre l'infiltration de l'eau de pluie (afin d'éviter la dispersion de substances radioactives dans les eaux souterraines), contre l'érosion mais aussi les intrusions animales (animaux fouisseurs) ou végétales (racines).

Les derniers prélèvements réalisés sur la couverture en 2019 ont montré que cette membrane continuait de présenter de très bonnes performances d'étanchéité.

La couverture du CSM ne présente pas de risque d'effondrements.

Des phénomènes de tassements font l'objet d'une surveillance régulière de la part de nos équipes. Ces tassements ne sont pas dû à des secousses sismiques mais au poids de la couverture sur les premières zones du centre dans lesquelles les colis stockés n'étaient pas pleinement remplis.

Des glissements de la couverture ont été observés au-dessus de la géomembrane bitumineuse. Ils sont de l'ordre de quelques millimètres par an et n'affectent pas les propriétés d'étanchéité de la couverture. Des travaux ont été réalisés en 2010, 2011 et 2013 pour adoucir les pentes et bloquer les pieds de talus les plus raides par un mur de soutènement. Les mesures effectuées, à posteriori de ces travaux, montrent qu'ils ont permis de stabiliser les couches supérieures à la géomembrane et d'arrêter ces mouvements.

La surveillance de l'environnement autour du Centre de stockage de la Manche

Chaque année, l'Andra évalue l'impact du Centre de stockage de la Manche sur la population et l'environnement. Plus de 2 000 prélèvements et 12 000 analyses sont réalisés annuellement à l'intérieur et à proximité du CSM dans le cadre du plan réglementaire de surveillance.

Les résultats de la surveillance sont contrôlés et validés par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Ils sont publiés par l'Andra dans son Rapport d'information sur la sûreté nucléaire et la radioprotection du centre www.manche.andra.fr/documents-et-ressources, présentés en toute transparence lors des réunions de la Commission locale d'information (CLI) du CSM et accessibles au public via *le réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement* disponible sur www.mesure-radioactivite.fr.

En 2020, l'impact relatif à la présence du CSM était évalué à 0,00017 millisievert, soit environ 10 000 fois inférieur à la limite réglementaire d'exposition recommandée pour le public (1 millisievert par an) ou 30 000 fois inférieur à l'impact de la radioactivité naturelle moyenne en France.

Les associations pointent le risque de dissémination dans l'environnement du tritium et du plutonium, deux radioéléments, qui nécessiteraient –selon elles la récupération des colis de déchets. La présence, le volume et le comportement de ces éléments radioactifs dans l'inventaire des colis de déchets du Centre de stockage de la Manche est connu et leur présence dans l'environnement surveillée rigoureusement.

Toutefois, l'Andra est amenée régulièrement à réévaluer le risque que présenterait un retrait de colis en mettant ce risque en regard des conséquences que cela aurait sur l'impact du centre sur l'homme et son environnement, et sur les opérateurs qui auraient à mener ces opérations. Aujourd'hui, la démonstration de sûreté du CSM, les résultats de la surveillance et son très faible impact ne font pas ressortir une nécessité immédiate ou à long terme de mettre en œuvre un retrait des colis contenant du plutonium, stockés dans les premières années d'exploitation du centre.